



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION
3 AVRIL 2026

DATE D’AFFICHAGE
3 AVRIL 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-six, le 10 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal HILF.

Étaient présents : Messieurs et Mesdames HURTREL, ALLARD, MIHOUB, ANDRIEU, CHAILLOUX, MARRE, FOURNIER, HUMBERT, PHALIPPOUX, HEM, COGULET, NAULEAU, LEVACHER, WALTER, FLAMENT, GUIHARD, ORGE, PESCHEUX, LEFOUR, LARGUIER, SERRA, BARBAT, BENKEMOUN,

Étaient absents excusés :

Madame Sabrina SOARES
Madame Bernadette MARCHAL
Monsieur Brady MERLEN

Donne pouvoir à :

Madame Patricia HURTREL
Monsieur Pascal HILF
Madame Katia LARGUIER

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

OBJET

DESIGNATION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION DES
APPELS D’OFFRES

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

ARRIVÉE

15 AVR. 2026

SOUS-PRÉFECTURE D’ÉTAMPES

DELIBERATION

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES APPELS
D’OFFRES

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives à la Commission d’Appel d’Offres,

VU le Code de la commande publique,

CONSIDERANT l’obligation pour la commune de constituer une Commission d’Appel d’Offres,

CONSIDERANT la nécessité d’assurer la transparence et la régularité des procédures de passation des marchés publics,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE de créer une Commission d’Appel d’Offres à caractère permanent.

PRECISE que la Commission d’Appel d’Offres est présidée par le Maire avec 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

PROCEDE à l’élection des membres titulaires et suppléants :

Membres titulaires :

- Madame PATRICIA HURTREL
- Monsieur STEPHANE ALLARD
- Monsieur GUY CHARLES HUMBERT
- Monsieur CYRIL HEM
- Madame KATIA LARGUIER

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le


Membres suppléants :

- Madame FREDERIQUE FOURNIER
- Madame SEVERINE LEVACHER
- Madame OPHELIE GUIHARD
- Monsieur ALEXANDRE WALTER
- Monsieur SYLVAIN SERRA

PRECISE que la Commission d'Appel d'Offres pourra valablement siéger dans les conditions fixées par les textes en vigueur.

AUTORISE Monsieur Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme


Monsieur Pascal HILF
Maire

ARRIVÉE
15 AVR. 2026
SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES